

# Le conseil en agroécologie en Afrique de l'Ouest : constats et leviers stratégiques pour son développement



# PROJET ACOTAF

ACOTAF a pour objet de produire des connaissances sur les acquis, les besoins et les cheminements pour améliorer les capacités de réponse du conseil agricole, dans sa pluralité, au défi des transitions agroécologiques. Ces connaissances servent de base pour planifier le renforcement des capacités du conseil agricole. ACOTAF est mis en œuvre par le CIRAD, l'IRAM, Inter-réseaux Développement rural et le RESCAR-AOC. Il est financé par le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères. Le présent *policy brief* a été réalisé dans le cadre de ce projet.

## Les structures impliquées sur Acotaf



### LE RESCAR-AOC

Le RESCAR-AOC (Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre) est une organisation sous régionale intervenant sur le conseil agricole et rural. Sa mission est d'offrir un espace d'échange, d'apprentissage, de partage, de développement des capacités, entre les acteurs du conseil agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre afin d'améliorer leurs performances et impacts. Le RESCAR-AOC est membre du African Forum for Agricultural Advisory Services et du forum mondial pour le conseil rural (Gfras).

<https://www.linkedin.com/company/rescar-aoc>

### LE CIRAD

Avec ses partenaires, le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) co-construit des connaissances et des solutions pour des agricultures résilientes dans un monde plus durable et solidaire. Il mobilise la science, l'innovation et la formation afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires durables, la santé (des plantes, des animaux et des écosystèmes), le développement durable des territoires ruraux et leur résilience face au changement climatique.

[www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)



### L'IRAM

L'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM) se définit comme un bureau d'études associatif travaillant dans le domaine de la coopération internationale. À travers ce terme s'exprime un des traits forts de l'identité de l'Iram : la volonté d'associer une expertise indépendante, éthique et exigeante pour un monde plus juste et solidaire. Créée en 1957, son équipe pluridisciplinaire d'une quarantaine de salariés intervient dans plus de 40 pays.

[www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)



### INTER-RESEAUX DÉVELOPPEMENT RURAL

L'objectif d'Inter-réseaux est de faciliter l'émergence, la mise en place et la diffusion d'actions innovantes et pertinentes pour un développement rural basé sur une agriculture durable et préservant les exploitations familiales. Inter-réseaux intervient dans le domaine de la gestion des connaissances et plus particulièrement sur quatre missions complémentaires : informer ; capitaliser et valoriser les expériences et savoirs locaux ; mettre en dialogue et promouvoir le débat ; renforcer les compétences de ses membres et partenaires.

[www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

**Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leurs auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères.**

Auteurs principaux : Christophe Rigourd (IRAM) et Patrice Djamen (CIRAD).

Ont également contribué : Nadège Benoit (Inter-réseaux Développement Rural), Damien Halley des Fontaines (IRAM), Malamine Ouatarra (RESCAR-AOC), Borgui Yérîma (CEDEAO/PAE) et Kado Alphonse Simba (CEDEAO/PAE).

Réalisation : Agence **APPALOOSA.fr** - Impression : Repro Technique - Agence Paris Rive Gauche

# Le conseil en agroécologie en Afrique de l'Ouest : constats et leviers stratégiques pour son développement

**E**n Afrique de l'Ouest, des efforts croissants sont engagés pour promouvoir l'agroécologie comme alternative au modèle agricole de la révolution verte. Les résultats obtenus sont encore mitigés et les transitions agroécologiques à grande échelle sont encore rares, fragiles et incertaines. Cette situation est en grande partie liée à la difficulté actuelle du conseil Agricole à jouer son rôle de facilitateur d'innovation en agriculture. Ce rôle mérite d'être mieux reconnu et pris en compte lors de la planification des investissements pour la promotion de l'agroécologie. Mais, il est surtout important d'identifier et de mettre en œuvre des mesures adaptées qui permettraient de libérer le potentiel du conseil en agroécologie. Cette préoccupation est au centre de la présente note d'orientation politique. Les connaissances et préconisations exposées dans ce document sont issues d'une étude régionale sur la sensibilité du conseil Agricole à l'agroécologie et d'une série de dialogues stratégiques à travers trois webinaires internationaux organisés par le projet ACOTAF. Bien qu'initialement centrées sur ces cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger), les analyses et recommandations sont pertinentes plus largement en Afrique de l'Ouest. Le document est structuré en quatre sections : les constats, les déterminants, les conséquences et les leviers stratégiques pour que le conseil Agricole accompagne mieux les transitions agroécologiques.

## Messages clés :

- 1.** Le modèle agricole de la révolution verte a montré ses limites. L'agroécologie est une alternative pour améliorer la durabilité et la performance des exploitations agricoles dans leur diversité et pour réussir le défi de la transformation des systèmes alimentaires à grande échelle. Les enjeux de transitions agroécologiques sont cependant très différents selon les filières et territoires et les transitions doivent être déclinées au cas par cas.
- 2.** Le conseil Agricole dans sa pluralité a un rôle crucial pour la facilitation du changement en agriculture. En l'état actuel, les services de conseil Agricole ne sont pas en mesure de produire les performances attendues en l'absence d'investissements adaptés pour son renouvellement et son renforcement. Pour que les politiques et les investissements dans la promotion de l'agroécologie produisent les effets et impacts attendus, ils doivent mieux reconnaître le rôle crucial du conseil Agricole et financer son adaptation.
- 3.** Les leviers pour le développement d'un conseil en agroécologie relèvent de trois domaines : (i) rendre le contexte général plus propice à l'agroécologie par des politiques et institutions favorables, des marchés porteurs et un mouvement social ; (ii) rendre les fonctions support du conseil Agricole plus sensibles à l'agroécologie et plus opérationnelles (il s'agit en particulier de la gouvernance du conseil, de son financement, de la formation des conseillers, de la production d'outils & méthodes, et de la recherche) ; (iii) et agir sur les éléments locaux et en particulier renforcer les dispositifs de conseil sur le terrain et les autres services aux agriculteurs.
- 4.** Les liens et les interactions entre les différents leviers doivent être mieux reconnus et pris en compte lors des investissements pour le conseil en agroécologie.

# CONSTATS



*Moussa Kane, agriculteur en agroécologie à Kaédi, Mauritanie. L'agroécologie est bien présente en Afrique de l'Ouest au travers de différents systèmes de production : pastoralisme, parc-agroforestiers, maraîchage biologique, etc.*

# Le conseil Agricole est trop peu sensible à l'agroécologie

**L**e modèle agricole conventionnel de type révolution verte<sup>1</sup>, domine les politiques agricoles nationales et sous-régionales d'Afrique de l'Ouest. Or ce modèle **montre aujourd'hui ses limites** en Afrique de l'Ouest. Certaines filières agropastorales ont certes pu représenter de bonnes opportunités de développement socio-économique à court-terme (riz, coton, maraîchage, embouche, élevage des animaux à cycle court, etc.), mais elles ne parviennent pas encore à relever les défis de l'amélioration durable des moyens de subsistance des producteurs agropastoraux<sup>2</sup> ainsi que de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les pays. L'utilisation de plus en plus importante d'intrants chimiques, notamment les pesticides et des herbicides<sup>3</sup>, génère des impacts négatifs sur l'environnement et la santé des producteurs-trices et consommateurs-trices. Certains systèmes de production sont dans des impasses techniques et les rendements stagnent pour beaucoup de spéculations.

**L'agroécologie apparaît comme une alternative** pour dépasser les limites du modèle de la révolution verte et faire face aux défis des changements climatiques, de résilience, de revenus paysans et d'emplois agricoles, de sécurité et souveraineté alimentaire, de gouvernance. **Cette piste est valable tant pour les exploitations familiales que pour des grandes exploitations commerciales.** Malheureusement il manque encore des données objectives comparant les performances et les externalités de ces deux modèles agricoles.

**L'agroécologie est d'ailleurs présente en Afrique de l'Ouest depuis bien longtemps** à travers des systèmes de production et des pratiques agropastorales agroécologiques ou quasi-agroécologiques de grande ampleur. Il s'agit par exemple du pastoralisme, des parcs agroforestiers, des systèmes de crue/décru, des systèmes oasiens, de l'utilisation des semences des variétés locales, de la diversification des espèces vé-

gétales cultivées et des espèces animales élevées ou encore de l'intégration cultures-arbres-élevage, etc. Or ces **systèmes agroécologiques, qui ont démontré une performance<sup>4</sup>** certaine au plan biologique, économique, social et culturel sont souvent dénigrés, perçus comme de tradition ancienne et donc peu innovants. Ces systèmes agroécologiques ou quasi-agroécologiques sont partout menacés et doivent être sécurisés et améliorés afin d'éviter qu'ils ne disparaissent.

**Des filières intégrant des préoccupations de durabilité émergent également** (coton bio, cacao durable, lait local, riz-pisciculture, maraîchage biologique, etc.), montrant ainsi que des milliers d'agriculteurs ont amorcé des transitions agroécologiques. Des systèmes d'approvisionnement en intrants biologiques se développent, bien qu'encore timidement, en appui à ces filières agroécologiques émergentes. Ces filières méritent d'être consolidées (sur l'ensemble des 13 prin-



**Transhumance au Tchad – Les systèmes pastoraux sont des systèmes agroécologiques de grande ampleur géographique, socio-culturelle et économique.**

© Christophe Rigourd

1 - Ce modèle agricole d'intensification repose sur les cultures pures, les engrais minéraux et pesticides, si possible la mécanisation et l'irrigation, des variétés améliorées pour valoriser ses intrants.

2 - Les producteurs agropastoraux restent en grande majorité sous le seuil de pauvreté.

3 - Fois 8 entre 2000 et 2015 et la tendance s'est même accélérée depuis.

4 - Par exemple les systèmes pastoraux sont les principaux fournisseurs de bétail de la sous-région, contribuent très significativement aux PIB de plusieurs pays, font vivre des millions de pasteurs et agropasteurs, valorisent des territoires importants.

## CONSTATS

cipes de l'agroécologie) et étendues (géographiquement) afin de sortir de marchés de niche en termes de commercialisation.

Ainsi les enjeux de développement durable des filières et territoires sont très variables et appellent à **différentes transitions agroécologiques** selon qu'il s'agit (i) de systèmes extensifs en intrants chimiques (e.g. les systèmes pluviaux à céréales-légumineuses), (ii) de systèmes intensifs en intrants chimiques (e.g. la riziculture irriguée sur aménagements hydroagricoles), (iii) de systèmes ayant amorcés des transitions agroécologiques sur certains principes (e.g. les systèmes de production de cacao durable) ou (iv) de systèmes agroécologiques ou quasi-agroécologiques (e.g. les systèmes pastoraux).

Malgré des efforts et des réformes plus ou moins profondes engagées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ces dernières années, **le conseil Agricole<sup>5</sup> reste très inadapté, tant sur le plan quantitatif (ratio agriculteurs / conseiller trop élevé) que qualitatif (approches)**. Ainsi de nombreux agriculteurs ne sont jamais touchés par le conseil Agricole. La situation est pire pour les femmes agricultrices pour

de multiples raisons : curriculums de formation et de conseil ne prenant pas en compte leurs besoins spécifiques, outils/méthodes peu adaptés aux femmes, très peu de femmes disposent de téléphones portables et encore moins de smartphones, faible disponibilité des femmes très prises par de multiples activités, etc. Or toucher les chefs d'exploitations, souvent des hommes, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans ces exploitations familiales. De même les pasteurs sont moins touchés que les éleveurs sédentaires. Enfin, les jeunes, cadets sociaux, sont aussi trop peu touchés par le conseil Agricole. Lorsque le conseil Agricole est disponible localement et accessible aux producteurs et productrices, il se limite le plus souvent à la vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau. **Les systèmes nationaux de conseil Agricole (SNCA)<sup>6</sup> sont peu sensibles à l'agroécologie**, tant au niveau de leurs fonctions support que des dispositifs de conseil sur le terrain et le conseil Agricole est particulièrement inadapté quand il s'agit d'accompagner les transitions agroécologiques (graphique page suivante). En effet, se limitant principalement à de la vulgarisation et au transfert de connaissances, le

conseil agricole favorise peu la cocréation de connaissances (un des principes de l'agroécologie), ne valorise pas assez les savoirs paysans et les échanges entre producteurs, se concentre trop sur l'adoption de pratiques plutôt que sur leur adaptation aux contextes locaux. Ensuite, se limitant aux aspects techniques, le conseil Agricole aborde peu les contraintes économiques, sociales, environnementales et organisationnelles. Enfin, se limitant à l'échelle de la parcelle ou du troupeau, il ne permet pas des transformations de plus grande ampleur des systèmes agricoles et alimentaires. Les différents dispositifs de conseil Agricole présentent des niveaux de sensibilité variable à l'agroécologie. Les dispositifs des organisations paysannes (OP) et des ONG sont les plus sensibles à l'agroécologie. Les dispositifs privés commerciaux à l'amont ou à l'aval des filières sont les moins sensibles. Les dispositifs publics sont souvent en situation intermédiaire (avec parfois des intérêts contradictoires).

**Cependant il faut aussi souligner l'existence d'expériences prometteuses de conseil Agricole en Afrique de l'Ouest.** Des organisations paysannes ont développé leurs propres dispositifs de conseil depuis plus de deux décennies. C'est par exemple le cas de la Fédération des paysans du Fouta Djallon en Guinée, de la Fédération des professionnels agricoles du Burkina Faso, de la Fédération de centres de prestation de services Faranfasi so au Mali ou encore de la Fédération des unions de groupements paysans du Niger Mooriben. Ces dispositifs paysans de conseil Agricole se révèlent souvent les plus efficaces sur le terrain et ont démontré leur durabilité (près de trente années d'existence pour certains). Des dispositifs privés de conseil se sont aussi développés dans le cadre de filières (cacao, coton, café, maraîchage, etc.). Enfin des services de l'État, malgré de très fortes contraintes financières, sont aussi parvenus à maintenir un service minimum souvent en lien avec les autres dispositifs de conseil paysans ou privés. Des démarches de conseil ont montré leur pertinence (e.g. le conseil à l'exploitation familiale, les champs écoles agropastoraux, etc.) et le télé-conseil se développe de plus en plus, etc. ●



*Éleveur mauritanien utilisant son smartphone – les nouvelles technologies de l'information et de la communication NTIC sont de plus en plus présentes dans le conseil Agricole au travers de centres d'appels, de groupes Whatsapp de producteurs et de conseillers, voire d'applications, etc. Cependant les femmes ont très peu accès aux téléphones portables et encore moins aux smartphones.*

5 - Le terme Agricole couvre dans ce document l'ensemble des secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

6 - Un SNCA étant défini comme la somme des fonctions support (coordonner/animer/planifier le conseil, réguler/contrôler le conseil, financer le conseil, suivre/évaluer le conseil, alimenter/renouveler le conseil, former les conseillers, donner des informations aux acteurs du conseil) et des dispositifs de conseil sur le terrain.

Niveau de prise en compte des principes de l'agroécologie par les services de conseil agricole



Principes de l'AE déjà pris en compte



Principes de l'AE parfois pris en compte



Principes de l'AE quasi-absent ou très rarement pris en compte



Leaders paysans d'une organisation paysanne dans le Fouta Djallon en Guinée - Les organisations paysannes les plus matures développent leurs propres dispositifs de conseil. Ces dispositifs sont bien souvent sensibles à l'agroécologie et les plus efficaces. Ils devraient donc être renforcés en priorité.

© Christophe Rigourd

# DÉTERMINANTS



*Tracteurs en Guinée – Les politiques publiques actuelles sont trop peu sensibles à l'agroécologie et supportent surtout le modèle d'agriculture conventionnelle, avec certes des préoccupations de durabilité.*



# Les causes macro, méso et micro de la faible sensibilité du conseil Agricole à l'agroécologie

Les causes de la faible performance du conseil en agroécologie relèvent, d'une part, du contexte sectoriel peu favorable à l'agroécologie et, d'autre part, des systèmes nationaux de conseil agricole (SNCA) eux-mêmes structurellement peu performants et encore insuffisamment sensibles à l'agroécologie.

Par rapport au contexte, les **politiques** actuelles tant dans leur formulation que dans leurs pratiques sont peu sensibles à l'agroécologie et freinent souvent son développement, même si elles intègrent souvent des préoccupations de durabilité (e.g. développement durable, agriculture intelligente face au climat). Les politiques (commerciales, tarifaires, etc.) sont souvent en faveur du milieu urbain (prix alimentaires bas) plutôt que des agriculteurs et agricultrices. Les avantages de l'agroécologie - plus-value, multifonctionnalité et plasticité - sont encore peu reconnus et sont sous-valorisés. Sur le plan économique, hormis quelques marchés de niche, les **marchés pour des produits agroécologiques** restent limités et les producteurs-trices craignent souvent que les transitions agroécologiques s'accompagnent d'une diminution de revenus. Or il ne faut pas quelques filières bio pour quelques marchés de niches, il faut de grandes filières agroécologiques pour le bénéfice de l'ensemble des agriculteurs-trices et des consommateurs-trices, et de l'ensemble de la société. Enfin, sur le plan **social**, hormis dans quelques pays où des **mouvements sociaux portent l'agroécologie** (e.g. au Burkina Faso et au Sénégal), dans la plupart des autres pays de la sous-région ces mouvements sociaux sont encore embryonnaires. **Ainsi les transitions agroécologiques et le conseil en agroécologie se heurtent à des contraintes d'ordre politiques (politiques publiques insuffisamment porteuses), économique (manque de marchés porteurs) et sociale (faible sensibilisation et engagement des citoyens).**

Au niveau des SNCA, **les marqueurs de la faible performance du conseil en agro-**

**ecologie sont** : (i) le faible accès et la faible inclusivité des services de conseil agricole, (ii) la prise en compte partielle et insuffisance de l'agroécologie dans l'offre de conseil Agricole ; (iii) des méthodes et outils inadaptés pour la fourniture des services de conseil en agroécologie, et (iv) le faible ancrage territorial des dispositifs de conseil agricole (graphique page 10).

**Les causes de cette non-performance se trouvent essentiellement au niveau de trois fonctions supports défaillantes des SNCA : la gouvernance** du conseil, **le financement** du conseil et les liens avec la recherche pour alimenter le conseil et renouveler les approches.

Le faible accès au conseil Agricole et le très mauvais ratio producteurs / conseiller sont un problème structurel et général, hormis dans quelques cas spécifiques (filières ou bassins de production privilégiés, organisations paysannes ayant mis en place un dispositif de conseil). C'est la conséquence directe d'un **sous-financement massif** de la formation de base, de la formation et du conseil Agricole

depuis la fin des années 90 et de l'arrêt des programmes *Training and Visits*. Suite à deux décennies de sous-financement, il y a un énorme déficit quantitatif et qualitatif en conseillers Agricoles. Les **mécanismes de financement** basés sur des projets - court-termes et non-vertueux - sont également en cause. Or le conseil en agroécologie est encore plus dépendant de financements extérieurs dans le cadre d'approches projets que le conseil Agricole classique.

En revanche, le fait que le conseil Agricole soit peu inclusif, c'est-à-dire touche peu les femmes, les pasteurs et les jeunes est bien plus un problème de biais, de ciblage et d'agenda, donc de gouvernance du conseil, que de manque de financement. Dans certains systèmes de production, les femmes sont bien souvent les premières praticiennes et supportrices de l'agroécologie, mais étant à l'écart des dispositifs de conseil Agricole, leurs besoins en services sont peu pris en compte et leurs savoirs sont très peu valorisés. Cette lacune structurelle constitue un frein à la construction d'un conseil Agricole plus



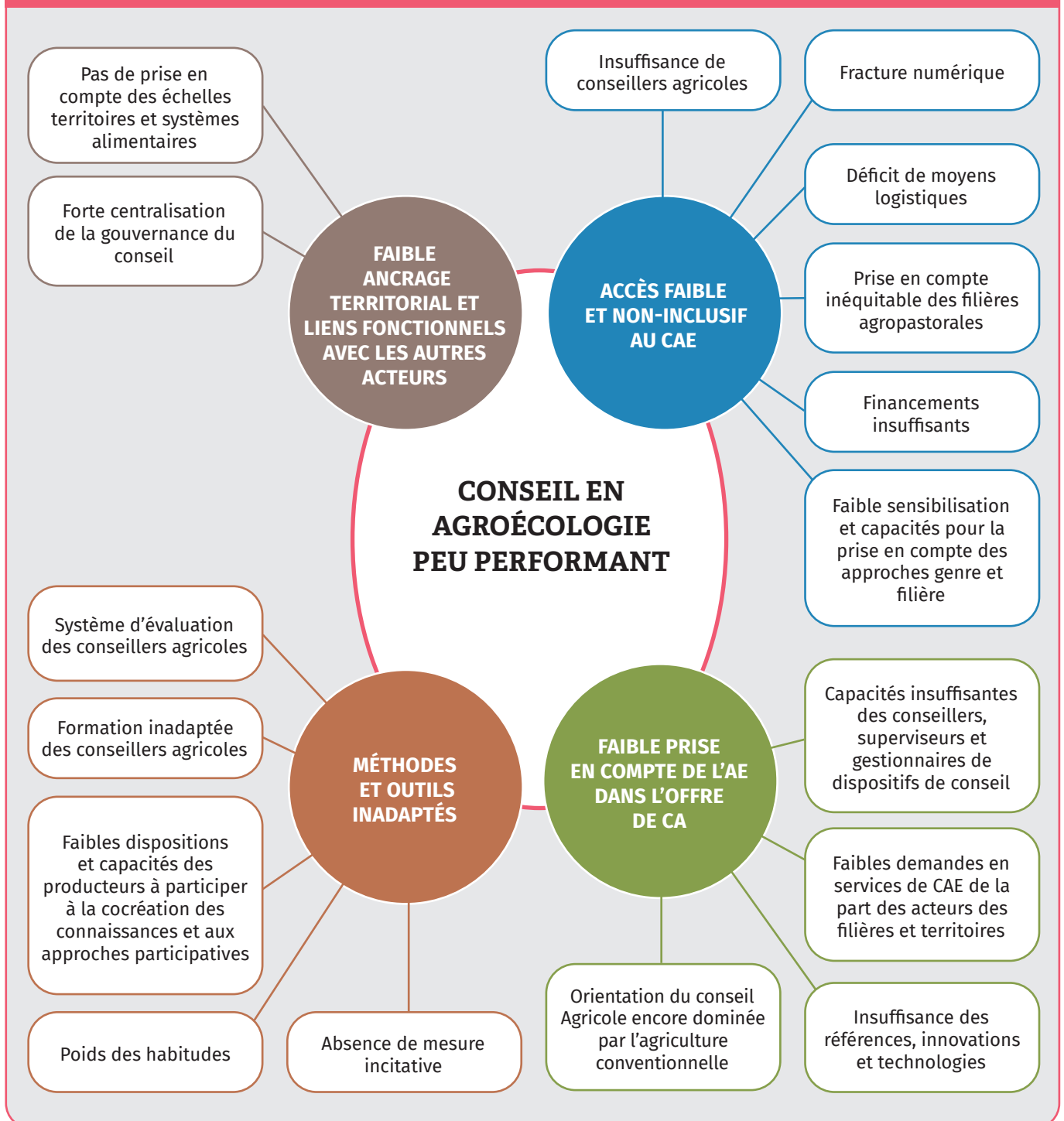
*Rose Adoum, maraîchère à Niamey pratiquant un « maraîchage au féminin », Niger – Dans certains systèmes de production les femmes ont des pratiques très agroécologiques. Elles seraient ainsi les premières praticiennes de l'agroécologie et les premières supportrices des transitions agroécologiques.*

*Cacao bio en Côte d'Ivoire - Des filières cacao bio et équitables se sont développées en Côte d'Ivoire pour répondre à la demande des consommateurs du Nord. Cependant ces marchés de niche ne sont pas suffisants. Il faut de grandes filières agroécologiques pour les bénéfices d'un grand nombre de producteurs et productrices et un grand nombre de consommateurs et consommatrices*



© Terre Nourricière

## Les principaux marqueurs des faibles performances du conseil en agroécologie



agroécologique. Enfin, le potentiel qu'offre le numérique pour améliorer la couverture territoriale et toucher les jeunes reste encore peu valorisé<sup>7</sup>.

**La gouvernance<sup>8</sup> actuelle du conseil Agricole** est un frein au conseil en agroécologie, au niveau macro (système national), méso (dispositif de conseil) et micro (e.g. champs école paysan). Au niveau macro la gouvernance est souvent très centralisée (héritage de grands dispositifs publics de conseil) ce qui ne permet pas de contextualiser les approches et messages de conseil au cas par cas. Le conseil ne prend ainsi pas assez en compte les échelles territoriales et les systèmes alimentaires. Or les transitions agroécologiques doivent être contextualisées. D'autre part l'agenda du conseil Agricole reste déterminé par le modèle d'agriculture basé sur la révolution verte promu par les politiques agricoles. Au niveau méso des dispositifs de conseil, il existe des cas de conflit d'intérêts lorsque le conseiller est aussi un fournisseur d'intrants agricoles, ce qui pointe alors la problématique de la neutralité du conseil et aussi l'effectivité de la fonction support de **contrôle et de réglementation du conseil**. Hormis dans les cas de dispositifs de conseil portés par des OP, les paysans sont rarement impliqués

dans la gestion des dispositifs de conseil. Enfin, au niveau micro d'un champ école paysan, l'enjeu n'est pas seulement que la participation soit une méthode d'animation, mais que l'on délègue vraiment aux paysans et paysannes un pouvoir de décision dans les activités de conseil sur le terrain.

Il existe un lien d'influence réciproque entre la faible prise en compte de l'agroécologie dans l'offre de conseil Agricole, ce qui relève de la **gouvernance et de l'agenda du conseil**, et l'inadaptation des outils et méthodes, ce qui relève à la fois des **liens avec la recherche, de l'objet du conseil et relations de services**. Le fait que l'agroécologie ne fasse pas encore partie du paradigme retenu par le conseil Agricole pour le développement durable fait que les méthodes, outils et messages nécessaires aux conseillers ne sont pas adaptés. Le conseil Agricole reste très marqué par les héritages du passé. En particulier, dans bien des pays, le *Training & Visits* (Formation & Visites) reste la référence des systèmes nationaux de conseil Agricole, des conseillers, des cadres et des décideurs. corollaire de cela, **la vulgarisation technique reste la référence et les dispositifs de conseil sont formatés par des postures top-down d'encadreur /**

**vulgarisateur / prescripteur de solutions techniques** simples et non de conseillers / animateurs / facilitateurs de processus de cocréation de connaissances. Or si la vulgarisation technique reste nécessaire dans certains cas, cette approche est largement insuffisante pour accompagner les transitions agroécologiques.

La faible prise en compte de l'agroécologie par le conseil Agricole traduit moins une approche partielle qu'un déficit de capacités, de sensibilisation, de ressources et d'écosystème d'innovation approprié. Cela pointe des défaillances dans les **liens avec la recherche et la formation des conseillers**. Les acteurs des systèmes d'innovations supposés alimenter le conseil agricole ont encore de faibles capacités pour jouer leurs rôles spécifiques. Leurs relations avec le conseil Agricole sont erratiques et ne fonctionnent généralement que dans le cadre des projets mobilisant les deux parties. Les approches théoriquement plus intéressantes (champs écoles paysans, conseil de gestion à l'exploitation familiale, etc.) sont soit très altérées, soit très limitées dans le temps et l'espace.

En miroir de cette posture *top-down* des conseillers se posent le problème de la posture des paysans, peu habitués à ce que leurs savoirs, savoir-faire et innovations soient reconnus et valorisés. À cela s'ajoute leur très faible niveau de formation de base : faible alphabétisation fonctionnelle (quoique variable selon les pays), faible niveau de connaissances scientifiques, faible niveau de structuration, etc. **C'est la question de leur trop faible empowerment ou autonomisation**. Malgré l'existence de mouvements paysans assez forts dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest<sup>9</sup>, l'agriculteur·trice sur le terrain reste bien souvent en position d'infériorité face à un conseiller agricole supposé sachant.

**Une double rupture est donc nécessaire : d'une part dans la posture du conseiller et d'autre part dans la posture du producteur. ●**



*Formation en gestion de l'eau au Mali – Bien qu'il existe des défaillances dans les liens recherche-conseil, cette photo illustre une collaboration réussie entre un institut de recherche (l'IER) et un dispositif de conseil (la Fédération Faranfasi so) pour mettre en place une nouvelle forme de conseil en gestion de l'eau pour les irrigants.*

© Amos Keïta

7 - En termes d'inclusion, le numérique permettrait en effet de toucher plus de jeunes, mais ne changerait pas grand-chose à la faible inclusion des femmes étant donné leur faible accès au numérique - 8 Planification, programmation, coordination, animation du conseil Agricole à l'échelle nationale et locale.

8 - Planification, programmation, coordination, animation du conseil Agricole à l'échelle nationale et locale.

9 - On trouve des mouvements paysans forts qui se sont progressivement structurés depuis plus de trente ans au Sénégal, Mali, Burkina, Niger, Guinée, Bénin, etc. Ces mouvements sont moins forts au Tchad, Mauritanie, Côte d'Ivoire, etc.

# CONSEQUENCES



Femmes équipées pour la collecte de gomme arabique au Tchad – Le Tchad est le second producteur mondial de gomme arabique. Coca Cola est le premier acheteur mondial de gomme arabique. L'exploitation des gommeraies, lorsqu'elles sont bien gérées, est un exemple de système de production agroécologique alimentant une grande filière.

# Nécessité d'une double rupture pour lever le verrou sociotechnique

Les faibles performances du conseil en agroécologie ont plusieurs conséquences. Certaines sont directes tandis que d'autres n'apparaîtront clairement qu'à moyen ou long terme. Quantitativement, on peut évoquer le faible nombre de producteurs touchés par le conseil en agroécologie et réellement engagés dans des transitions agroécologiques. Qualitativement, l'offre de conseil inadaptée aux besoins spécifiques des agriculteurs-trices, des territoires et des filières se traduit par de faibles taux d'adoption<sup>10</sup> chez les producteurs qui perçoivent l'agroécologie comme un dogme imposé de l'extérieur. Certains groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, sont encore peu pris en compte de façon effective ce qui est de nature à accentuer leur marginalisation. La faible prise en compte des femmes dans le conseil en agroécologie est une énorme opportunité manquée car dans plusieurs contextes elles sont souvent les premières praticiennes et supportrices de l'agroécologie.

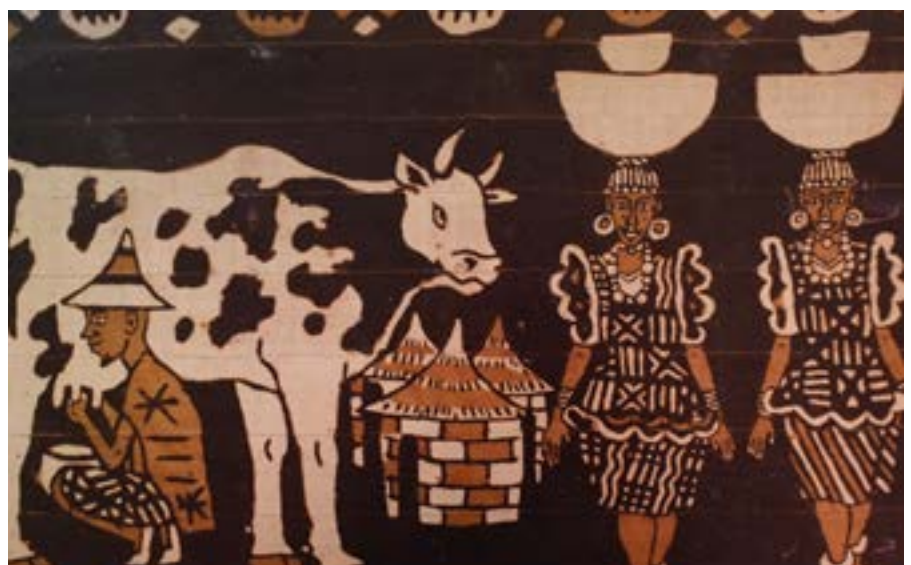
Les expériences locales réussies en agroécologie sont relativement éparpillées, limitées géographiquement, et très souvent peu voire mal documentées. Il en résulte une insuffisance des évidences (faits et chiffres) sur les performances économiques, environnementales et sociales de l'agroécologie. Cette lacune constitue un frein important pour les actions des plaidoyers des acteurs de l'agroécologie, mais également pour la prise de décision des dirigeants qui sont regardants sur la rentabilité, de préférence à court terme, des investissements et plus généralement des choix stratégiques. Dès lors l'agroécologie reste souvent perçue, à tort, comme un mode de production peu productif, voire arriéré, limité aux exploitations familiales. L'agroécologie est surtout connue dans ses dimensions agricoles et environnementales alors que ses dimensions socio-économiques, politiques et culturelles sont encore peu connues et pas prises en compte. Ce déficit de connaissances complètes sur l'agroécologie dans toutes ses dimensions et finalités pousse les conseillers agricoles à mettre l'accent plus

le remplacement des intrants chimiques de synthèse par les intrants organiques. Les volets efficacité (réduction des doses d'intrants chimiques) et reconception des processus de transitions agroécologiques sont en conséquence ignorés. De même, peu d'efforts sont mis sur l'identification et la valorisation des pratiques agricoles locales déjà proches de l'agroécologie.

La diffusion plus large de l'agroécologie se heurte à un **verrou sociotechnique** : c'est-à-dire que les nécessaires transitions agroécologiques des filières sont bloquées par le régime sociotechnique déjà en place basé sur la révolution verte. Ce verrouillage empêche le système de se réformer. **Or le conseil Agricole, tel qu'il existe actuellement, contribue à verrouiller le système.** Prenons l'exemple d'un champ école agropastoral sur les biopesticides. Les champs écoles agropastoraux sont en principe une approche répondant à plusieurs principes de l'agroécologie (approche participative, favorisant la co-création de connaissances, valorisant les savoirs paysans, etc.). Cependant, en pratique, cette approche est très souvent altérée et se limite à une simple

parcelle de démonstration. Des paysans vont ainsi être formés à la fabrication et l'utilisation de biopesticides, comme à une recette de cuisine. Le biopesticide va logiquement s'avérer moins efficace que le produit phytosanitaire conventionnel de la parcelle voisine. D'une part les producteurs n'adopteront pas ce biopesticide jugé hâtivement inefficace, d'autre part ils risquent aussi de se décourager avec le champ école. Une approche altérée de champs école ne permettra pas le développement de possibles transitions agroécologiques et détournera rapidement les producteurs du conseil. Pour lever ce verrou sociotechnique **une double rupture est nécessaire : rupture du modèle de développement Agricole et rupture du conseil Agricole.** Ou plutôt, pour accompagner les nécessaires transitions agroécologiques, il faut aussi une transition du conseil Agricole impliquant de multiples leviers de façon systémique. ●

<sup>10</sup> - D'ailleurs en matière de conseil en agroécologie mieux vaudrait parler d'adaptation locale de pratiques que d'adoption de ces pratiques.



*Bogolan illustrant la filière lait au Mali – La filière lait local est en évolution au Mali et présente une sérieuse opportunité de développement socio-économique (mise en place de centres de collecte laitiers, entreprises industrielles de transformation, etc.). Or ce bogolon donne une image très réductrice de cette filière, image en partie dépassée.*

© Christophe Rigourd

# LEVIERS AGROÉCOLOGIQUES



*Une femme maraîchère en Mauritanie – Souvent premières praticiennes de l'agroécologie, les femmes constituent un levier majeur pour les transitions agroécologiques.*

# Leviers pour développer le conseil en agroécologie

Les leviers pour le développement pérenne d'un conseil en agroécologie accessible, efficient et pérenne sont diversifiés et relèvent de trois grands domaines interconnectés (graphique ci-dessous) :

**• Domaine macro :**

il s'agit de mettre en place des politiques et institutions favorables à l'agroécologie (levier 1 -L1), de soutenir la consommation et des marchés porteurs pour les produits agroécologiques (L2), de faciliter l'émergence d'un mouvement social supportant l'agroécologie (L3). Il s'agit donc de leviers politiques, économiques, et sociaux.

**• Domaine méso :**

il s'agit de rendre plus fonctionnelles les principales fonctions support des SNCA et de les rendre plus sensibles à l'agroécologie.

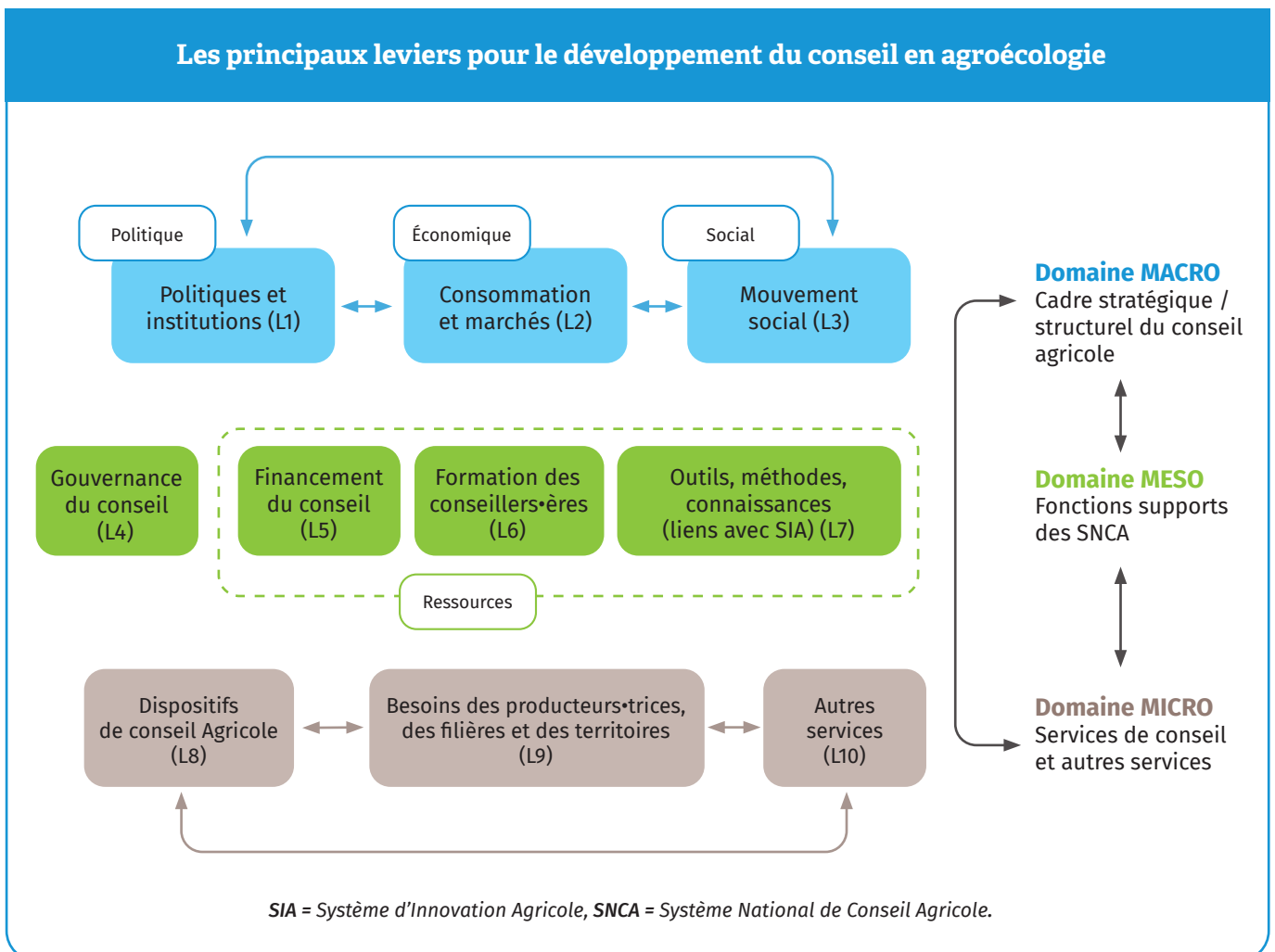
Cela concerne en particulier la gouvernance du conseil (L4), le financement du conseil (L5), la formation des conseillers (L6) et les outils, méthodes et connaissances nécessaires (L7). Les leviers L5, L6 et L7 concernent les différentes ressources du conseil : ressources financières, ressources humaines et ressources en savoirs et savoir-faire.

**• Domaine micro / local :**

il inclut la mise en place ou le renforcement des dispositifs de conseil sensibles à l'agroécologie (L8) et d'autres services agricoles (L10) qui répondent aux vrais besoins des producteurs et productrices, des autres acteurs des filières et des territoires. Des mesures devront également concerner les besoins (intérêts/moyens) des producteurs et productrices (L9), et

des autres acteurs des filières et des territoires qui ont besoin de l'agroécologie dans la conduite de leurs activités.

Ces leviers interagissent. Sans des mesures conséquentes au domaine macro (cadre stratégique et structurel) et sans le renforcement des fonctions support (domaine méso), l'émergence et la concrétisation du conseil en agroécologie resteraient très anecdotiques voire très localisées. Les efforts de promotion de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest les ont souvent mobilisés de façon isolée, et ont généralement surtout mis l'accent sur le levier 7 au niveau des dispositifs de conseil avec en effet un effet limité.



# LEVIERS AGROÉCOLOGIQUES

## Politiques et institutions (L1)

Ce levier concerne les règles, les orientations stratégiques, la réglementation et les priorités qu'elles soient exprimées de façon formelles ou existantes de facto. Il s'agit «d'agroécologiser» les politiques publiques et les institutions, ce qui signifie que les principes de l'agroécologie – en particulier les principes d'équité, de participation, de cocréation de connaissances, ainsi que les principes techniques – se retrouvent dans toutes les politiques (agricoles, commerciales & tarifaires, de décentralisation, de développement urbain, de financement, etc.) et dans les postures, stratégies et pratiques des institutions. Les leviers politiques et institutionnels sont :

### • Pour les politiques publiques dans leur ensemble plusieurs pistes existent :

Inscrire de manière raisonnée et cohérente l'agroécologie dans les différents documents de politiques sectorielles. Décloisonner les secteurs pour mieux intégrer agriculture, élevage, environnement, commerce, décentralisation. Décloisonner les politiques agricoles pour dépasser les limites des approches filières. Adopter des mesures tarifaires et douanières favorables à l'agroécologie plutôt que de subventionner les intrants chimiques importés. Actualiser et appliquer effectivement les réglementations sur les pesticides chimiques. Garantir/sécuriser l'accès inclusif, notamment des plus faibles (jeunes, femmes) aux ressources productives (foncier, finance). Appliquer des mesures garantissant la protection

et la valorisation des ressources génétiques locales, y compris les semences paysannes. Renforcer la décentralisation des politiques de développement, se traduisant par une dévolution effective des responsabilités mais aussi des ressources conséquentes pour fournir des activités au niveau local, suivant les priorités fixées par les populations.

### • Plus spécifiquement pour les politiques de conseil Agricole et d'innovation :

Mettre en place des politiques de conseil Agricole qui favorisent le pluralisme, mais aussi la professionnalisation des acteurs et le développement des synergies. Mettre en place des politiques d'innovations ouvertes qui reconnaissent et valorisent davantage la diversité des sources de connaissances et d'innova-



Exemple de rayonnage de lait dans un magasin au Mali – Alors que partout au Sahel les filières lait local constituent de bonnes opportunités de développement et reposent en grande partie sur des systèmes pastoraux agroécologiques, elles sont insuffisamment protégées face aux importations de poudre de lait (bien souvent lait européen dégraissé et rengaissé à l'huile de palme de Malaisie).



tions. Appuyer l'émergence du système d'innovation local (fournisseurs de bio intrants, fabricants d'équipements nécessaires pour des pratiques en agroécologie), y compris par les mesures incitatives (subventions) et des mesures réglementaires adaptées.

## Consommation et marchés (L2)

L'agroécologie doit être portée par une demande réelle et conséquente locale, venant des consommateurs-trices et des citoyens. Elle ne doit pas (plus) être réduite à un label et donc à un marché de niche. Il faut des transitions agroécologiques bénéficiant à la masse des producteurs-trices et à la masse des consommateurs-trices ce qui nécessite de :

### • Au niveau des consommateurs :

Sensibiliser davantage les consommateurs sur l'alimentation saine et l'agriculture responsable.

### • Au niveau des producteurs :

Soutenir le développement des marchés dédiés aux produits de l'agroécologie.

Soutenir les produits locaux plutôt que les importations (y compris par des mesures de protection de certaines filières, cf. levier 1). S'assurer que la transition agroécologique n'engendre pas une perte de revenu pour les producteurs et productrices et accompagner la transition en termes de revenu des producteurs (subvention de transition, prime, assurance).

## Mouvement social (L3)

L'agroécologie doit être portée conjointement par les agriculteurs et agricultrices, les consommateurs-trices, les citoyens et citoyennes. Cela implique de faire converger les intérêts des agriculteurs et des populations urbaines et de ne pas développer une population urbaine sur l'exploitation d'une paysannerie pauvre. Cela implique que les mouvements paysans (très dynamiques dans certains pays d'Afrique de l'Ouest) et les organisations de la société civile se rejoignent davantage et portent ensemble les transitions agroécologiques.

### • Au niveau des organisations :

Créer les espaces de dialogues entre les citoyens, les producteurs et les décideurs. Impliquer davantage les citoyens dans l'élaboration la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles. Mobiliser davantage l'agroécologie comme moyen d'une participation inclusive des citoyennes à la gouvernance locale y compris des territoires et des filières.

### • Au niveau des producteurs et productrices :

Favoriser un véritable empowerment - ou autonomisation - des producteurs et productrices, notamment en commençant par appuyer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle des organisations paysannes. Ces OP témoignent en effet de l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle sur l'empowerment / l'autonomisation de leurs membres et au final sur l'enclenchement de processus vertueux de développement : amélioration de la capacité à débattre en public, à analyser ses propres problèmes et au final à élaborer des solutions.



Salle d'alphabétisation fonctionnelle de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon, Guinée – L'alphabétisation fonctionnelle contribue souvent à l'empowerment ou autonomisation des paysans. L'alphabétisation fonctionnelle devrait constituer le socle du conseil Agricole (là où le taux d'alphabétisation est faible).

# LEVIERS AGROÉCOLOGIQUES

En synergie avec ces trois premiers leviers macro - d'ordre politique, économique et social - il faut aussi actionner des leviers de niveau méso qui concernent les fonctions support du conseil Agricole.

## Gouvernance du conseil Agricole (L4).

Agroécologiser les politiques et les institutions (levier 1 ci-dessus), nécessite d'améliorer la gouvernance générale du secteur agricole en allant vers plus de cogestion de la politique agricole, vers davantage de gouvernance partagée et au final vers plus de démocratie du local au national. Ceci devrait aussi se retrouver dans la gouvernance du conseil Agricole. Façonner une gouvernance du conseil Agricole plus sensible à l'agroécologie doit se faire à trois niveaux :

### • Au niveau des systèmes de conseil Agricole :

Cela concerne le niveau national (SNCA) ou territorial (e.g. systèmes régionaux de conseil Agricole). Mettre en place une décentralisation coordonnée et effective (capacités de prise de décision, accompagnée de la disponibilité des ressources humaines, financières et logistiques adéquates) des systèmes de conseil agricole et en renforçant l'ancrage territorial. Ouvrir l'accès des instances de gouvernance du conseil Agricole aux citoyens, aux représentants des collectivités territoriales, des groupes vulnérables (jeunes, femmes)

et aller vers des instances paritaires. Mettre en place de véritables approches participatives et concertées. Renforcer les systèmes de suivi-évaluation des services de conseil et renforcer la prise en compte des indicateurs relatif à l'efficacité, la rla redevabilité et l'inclusivité.

### • Au niveau des dispositifs de conseil :

Là aussi les dispositifs de conseil des organisations paysannes comportent un avantage comparatif en termes de participation paysanne dans les instances d'orientation du conseil. Ces dispositifs doivent donc être renforcés en priorité. Il



Compost en Guinée – L'agroécologie est souvent réduite à l'utilisation du compost et des biopesticides. Or l'agroécologie, au travers de ses 13 principes et bien plus large que cela. Les conseillers devraient être formés à la totalité des 13 principes de l'agroécologie et ne pas se limiter à ses principes techniques.

© Christophe Rigourd

faut aussi augmenter la redevabilité des conseillers envers les producteurs-trices (par exemple au travers d'approches contractuelles).

## • Sur le terrain directement :

L'approche participative prônée ne doit pas être qu'une technique d'animation - souvent galvaudée d'ailleurs - et l'enjeu est véritablement de déléguer un pouvoir de décision aux producteurs et productrices dans les activités de conseil (choix des thèmes, choix des innovations, évaluation, etc.).

## Ressources

Les ressources font référence ici aux éléments qui sont directement mobilisés ou qui affectent la planification et la mise en œuvre des services de conseil Agricole. Elles peuvent être regroupées en quatre grandes catégories, à savoir : (i) les ressources financières ; (ii) les ressources humaines, (iii) les connaissances, outils/méthodes, innovations et technologies ; (iv) les moyens logistiques et infrastructurels. Les ressources influencent le conseil en agroécologie par leur disponibilité, leur accessibilité et leur sensibilité à l'agroécologie. Dans le contexte actuel en Afrique de l'Ouest, les mesures suivantes sont nécessaires au niveau des ressources pour faciliter le développement du conseil en agroécologie.

## Ressources financières / financement du conseil (L5)

Il s'agit d'augmenter les volumes financements dédiés au conseil Agricole, de rendre les mécanismes de financement plus vertueux et aussi de mieux cibler les financements pour maximiser leur impact (recherche d'efficience).

### • Volumes de financement :

Certes le conseil Agricole coûte cher, mais l'absence de conseil Agricole coûte encore plus chère aux États (non-durabilité des investissements réalisés, impacts environnementaux et sanitaires du modèle d'agriculture conventionnelle, etc.). Or si les financements publics dédiés au secteur agricole sont très en dessous des cibles de l'accord de Maputo (10 %), les financements du conseil Agricole n'en sont qu'une infime partie. Il est impératif d'augmenter le volume des financements publics dédiés au conseil Agricole. Il faut

aussi faciliter l'accès des différents types de fournisseurs de conseil agricole au financement public. Enfin il faut mobiliser de nouvelles niches de financement (guichets de collectivités territoriales décentralisées, taxes parafiscales, etc.).

### • Mécanismes de financement :

Il convient de rendre les mécanismes de financement du conseil Agricole plus vertueux : en sortant de la logique projet court-terme et en mettant en place des mécanismes plus pérennes ; en introduisant le principe de redevabilité qui améliorera la qualité du conseil ; en demandant une contribution (même infime) aux producteurs, contribution qui doit être modulée selon le type de producteurs-trices et selon le type de services de conseil ; en prenant en compte la transformation des dispositifs de conseil agricole dans les financements.

### • Ciblage des financements :

Il convient en priorité de financer (subventionner) les dispositifs de conseil des organisations paysannes qui sont les plus efficaces et aussi les plus sensibles à l'agroécologie. Nonobstant, il ne faut pas non plus être exclusif et il convient de financer la diversité des dispositifs de conseil, chacun ayant ses avantages comparatifs. Il faudrait aussi valoriser la figure des paysans relais ou des animateurs endogènes qui tout en valorisant bien les savoirs paysans sont aussi un moyen efficace de toucher un plus grand nombre d'agriculteurs et agricultrices.

## Ressources humaines / renforcement de leurs capacités et formation (L6)

Il faut à la fois actionner des leviers quantitatifs et des leviers qualitatifs.

### • Levier quantitatif :

Augmenter les effectifs des personnels au niveau du conseil et de la recherche agricole et ainsi atteindre une masse critique d'expertise locale sur l'agroécologie. Cela concerne les différents maillons : gestionnaires de dispositifs, conseillers, paysans relais. Multiplier les paysans relais et renforcer leurs capacités de conduite des expérimentations et des apprentissages aura un double avantage : d'une part c'est un moyen peu coûteux et donc très efficace pour assurer une meilleure diffusion et adaptation de l'agroécologie dans le

territoire et d'autre part c'est une bonne façon de valoriser les savoirs paysans.

### • Levier qualitatif :

Agroécologiser les programmes de formation agricole et rurale en termes de modèle agricole promu. Revoir la formation des conseillers sur le plan des connaissances techniques et des approches de conseil qu'il faut renouveler. Accompagner l'évolution de posture des conseillers pour passer de la posture d'encadreur prescripteur de solutions techniques à la posture de facilitateur de renforcement de compétences des paysans. Former les gestionnaires des dispositifs de conseil agricole sur la gestion des changements systémiques relatifs à l'agroécologisation de l'offre de conseil. Encourager la féminisation du métier de conseiller et l'embauche de conseillères.

## Ressources en outils et méthodes, en connaissances, en innovations et technologies / renouveler le conseil grâce à la recherche (L7)

### • Agroécologiser les messages techniques et les innovations :

Réviser les curriculums de formation agricole et de formation des conseillers pour y inclure l'agroécologie. Renforcer la prise en compte effective de l'agroécologie par les acteurs du système d'innovation agricole. Améliorer les financements de la recherche et de la formation agricole et appuyer la mise en place des programmes de recherche et de formations sur l'agroécologie. Produire et valoriser des connaissances locales sur la plus-value et les références locales pour l'application de l'agroécologie.

### • Agroécologiser les démarches et outils de conseil et de recherche :

Réhabiliter la recherche-développement et la recherche-action. Promouvoir la pratique de l'interdisciplinarité et des approches systémiques et de co-innovation. Reconnaître et promouvoir la diversité des sources de connaissances, d'innovations et des technologies, y compris le renforcement des capacités d'expérimentation des producteurs. Soutenir l'émergence des sous-systèmes d'innovation dédiés à l'agroécologie. Instaurer des liens programmatiques entre le conseil Agricole et les autres acteurs des services d'innovation agricoles notamment la recherche et la formation agricole.



*Séance d'alphabétisation fonctionnelle pour des femmes pasteures. Le conseil Agricole touche bien moins les femmes que les hommes. Les femmes doivent être mieux et davantage ciblées par le conseil Agricole d'autant plus qu'elles sont souvent très sensibles à l'agroécologie.*

© Adamou Jamila Garba

### • Relativement à la gestion de connaissances et au renforcement de capacités :

Mettre en place des centres de ressources, et des cadres de partage de connaissances et d'apprentissages autour de l'agroécologie. Identifier et couvrir les besoins spécifiques en renforcement des capacités des différents acteurs des systèmes d'innovation, notamment la recherche et la formation agricole. Faciliter l'émergence et la fonctionnalité des plateformes des acteurs de l'agroécologie, autour du partage et de l'apprentissage.

### Dispositifs de conseil agricole (L8)

Ils sont très divers dans leurs modèles institutionnels (public, OP, privé marchand), dans leurs modèles techniques (conseil technique, conseil de gestion,

conseil juridique, etc.) et dans leurs modèles d'affaire (subventionné ou non). Ils doivent accompagner l'expression de la demande, l'analyser et y répondre de manière pertinente et efficace dans un processus de co-construction avec les acteurs, y compris éventuellement avec la contribution des acteurs relevant d'autres secteurs d'activité. Pour pouvoir être efficace et produire les impacts attendus, cette offre doit être non seulement cohérente avec la demande, mais aussi mobiliser les méthodes et les outils les plus adaptés. Il s'agit d'adopter des mesures permettant de renforcer leurs capacités (financières, techniques, logistiques). Les mesures suivantes pourraient renforcer l'offre en services de conseil en agroécologie :

### • Au niveau des "bénéficiaires" du conseil Agricole :

Le conseil Agricole doit mieux et surtout davantage cibler les femmes productrices : développer des curriculums spécifiques pour elles, adapter les outils et méthodes, valoriser leurs savoirs importants en matière d'agroécologie, etc. Cela peut nécessiter aussi d'augmenter le nombre de conseillère, cette profession étant encore majoritairement masculine.

### • Au niveau des conseillers, superviseurs et gestionnaires de dispositifs de conseil :

L'enjeu est de renouveler les postures des conseillers, les méthodes et outils du conseil Agricole. Cette recommandation n'est ni propre au conseil en agroécologie, ni nouvelle (Cf. The new extensionist du GFRAS en 2012), mais elle est encore plus nécessaire pour accompagner les transitions agroécologiques. La vulgarisation technique reste nécessaire dans certains

cas, mais elle ne peut rester l'unique démarche car elle semble peu cohérente avec les principes d'agroécologie de participation et de cocréation de connaissances. Il faut : (i) Mettre en œuvre des démarches bien plus participatives, bottom-up, valorisant les savoirs et savoir-faire des agriculteurs et permettant la cocréation de connaissances entre l'agriculteur-trice et le/la conseiller-e. (ii) Aborder les aspects techniques, sociaux, organisationnels, juridiques, de gestion, etc. grâce à différentes formes de conseil (conseil technique, conseil de gestion, alphabétisation fonctionnelle, etc.). (iii) Travailler sur les différentes échelles (parcelle/troupeau, exploitation, périmètre, territoire, filière) car certaines transformations ne peuvent être conduites seulement à l'échelle de la parcelle (si un unique maraîcher passe en lutte intégrée il risque d'avoir bien des difficultés). Les champs école paysans (farmers' field school) sont, sur le papier, une démarche sensible à l'agroécologie, mais cette démarche est souvent altérée. Il est nécessaire de restaurer les champs école paysans dans leurs principes initiaux et de mieux contrôler la qualité de cette démarche de conseil. Sensibiliser davantage les conseillers agricoles et les gestionnaires des dispositifs sur l'agroécologie dans toutes ses dimensions, et son potentiel pour la réalisation du développement agricole durable. Renforcer les capacités sur les méthodes et les outils nécessaires pour la prise en compte des principes sociaux, économiques, culturels et politiques de l'agroécologie.

**• Au niveau des dispositifs de conseil :**

Renforcer en priorité les dispositifs de conseil des organisations paysannes qui sont les plus sensibles à l'agroécologie et les plus efficaces. Développer des partenariats avec d'autres acteurs impliqués dans la promotion de l'agroécologie. Renforcer les liens et les synergies entre les fournisseurs de conseil agricole présentant des compétences complémentaires dans la promotion des différents principes de l'agroécologie. Agroécologiser les dispositifs de conseil Agricole suppose d'être en mesure de contextualiser les démarches et messages et donc de libérer le conseil Agricole des modèles importés. Cela

implique une plus grande autonomie financière et intellectuelle des dispositifs de conseil Agricole.

**Demandes des producteurs, des filières et territoires en services de conseil et réponse aux vrais besoins (L9)**

Il s'agit ici de s'assurer que les différents services mis en place dans le cadre de transitions agroécologiques répondent effectivement aux besoins des producteurs et des autres acteurs des filières et territoires, c'est-à-dire soient dans leurs intérêts et en adéquation avec leurs moyens. Il s'agit aussi d'accompagner producteurs et autres acteurs à formuler ces besoins sous la forme de demandes plus explicites. En particulier les transitions agroécologiques ne devront pas surcharger davantage la main-d'œuvre (c'est une contrainte essentielle dans de nombreux systèmes de production) et ne devront pas réduire les revenus agricoles (qui sont déjà très bas).

**Autres services aux producteurs, filières et territoires (L10)**

Enfin les services de conseil en agroécologie doivent être articulés avec les autres services aux producteurs et aux autres acteurs des filières et des territoires. Les services visés ici sont ceux qui peuvent influencer directement ou indirectement le type de solution proposé dans le cadre du conseil en agroécologie, que ce soit du point de vue du contenu que de la facilité de mise en œuvre. Il peut s'agir entre autres services relatifs à fourniture des bio-intrants, des équipements de mécanisation agricole, de l'information sur le climat et les prix des produits et intrants agricoles, des fournisseurs des solutions digitales, etc. Le gouvernement en synergies avec les investisseurs et les autres acteurs concernés devront mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité et l'accessibilité à ces services support. Dans cette optique, il est nécessaire de faciliter le développement et la professionnalisation des filières d'in-

trants, d'équipements et de services spécifiques à l'agroécologie. Il faudrait aussi sensibiliser les fournisseurs des autres services sur l'intérêt et les opportunités de l'agroécologisation de leurs offres. ●

11 - Le terme «bénéficiaire» n'est en fait pas complètement adéquat car il renvoie l'idée d'un producteur recevant un message, alors que les producteurs et productrices doivent être impliqués dans l'identification des problèmes et besoins de conseil, dans l'identification de solutions, dans la valorisation de leurs propres savoirs, etc.

# CONCLUSION



*Agriculteur en agroécologie en Mauritanie – Une double rupture est nécessaire pour changer de regard sur l'agroécologie : rupture en termes de modèle agricole et rupture en termes de conseil Agricole.*

## Agroécologiser le conseil Agricole

Faire émerger un conseil en agroécologie qui soit efficace et pérenne est indissociable d'une remise en cause du modèle agricole dominant et qui a montré ses limites. **Une double rupture est donc nécessaire** : changer de modèle agricole et aussi réformer et relancer le conseil Agricole.

Eu égard à la nature systémique et à l'envergure des changements nécessaires, la transformation du conseil Agricole pour mieux accompagner les transitions agroécologiques devrait être envisagée comme **processus de moyen voire long terme**. Elle peut être réalisée de façon séquentielle avec trois étapes<sup>13</sup> : la décristallisation (ou motivation pour le changement du modèle existant), la transition et la consolidation.

**La décristallisation** porte sur la décision de faire évoluer des éléments qui tout en fondant les caractéristiques du système actuel, sont aussi à l'origine de son inertie (verrou sociotechnique) et de sa faible capacité à intégrer l'agroécologie. Il faudra ici actionner en priorité les leviers politiques, économiques et sociaux présentés dans cette note. Des actions de sensibilisation à l'égard des décideurs, des

conseillers agricoles et des gestionnaires des dispositifs sur le potentiel de l'agroécologie comme alternative au modèle de révolution verte seront aussi nécessaires. Des moyens incitatifs (financements, recyclage des ressources humaines, appui logistique) pourraient être mobilisés dès ce stade. La promotion de l'agroécologie pourrait servir de cadre pour enfin engager la réforme de fond du conseil Agricole, souvent évoquée, mais jamais mise en œuvre à la hauteur réelle des enjeux.

Le projet ACOTAF et le RESCAR-AOC contribuent actuellement à cette phase de décristallisation au travers des états des lieux sur le conseil en agroécologie déjà réalisés dans les cinq pays étudiés<sup>14</sup> et qui ont servis de base à la rédaction de cette note, au travers des diverses capitalisations engagées dans ces pays et au travers du partage des connaissances générées (publications, webinaires). Des collaborations avec le programme agroécologie (PAE) de la CEDEAO ont été initiées et devraient s'intensifier dans les mois qui viennent pour contribuer davantage à la décristallisation : élargissement de l'état des lieux à d'autres pays de la CEDEAO (en particulier des pays anglophones) par

le PAE avec des appuis méthodologiques d'ACOTAF, rédaction conjointe d'un policy brief de la CEDEAO, partage de connaissances lors d'évènements sous-régionaux.

**La transition** est la phase au cours de laquelle les SNCA, après avoir décidé d'intégrer partiellement ou totalement l'agroécologie engagent des réformes en actionnant l'ensemble des leviers présentés. Les trajectoires d'agroécologisation des dispositifs de conseil varieront selon les caractéristiques de ces dispositifs.

Il serait nécessaire que les dynamiques engagées par ACOTAF (2020-2024) et par le PAE (2018-2024) se poursuivent au-delà de 2024 par exemple au travers de l'accompagnement des réformes de certains SNCA ou de l'agroécologisation de certains dispositifs de conseil Agricole. Les suites d'ACOTAF et du PAE contribueraient ainsi à la nécessaire transition du conseil Agricole.

**La consolidation** consiste à la stabilisation des SNCA et des dispositifs de conseil en agroécologie. ●

13 - Étapes comparables à celles du modèle de Lewin pour la gestion du changement.

14 - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger.



- Où en est l'agroécologie aujourd'hui en Afrique de l'Ouest et comment le conseil Agricole accompagne-t-il les transitions agroécologiques ?
- Quelles sont les causes sous-jacentes de la faiblesse constatée du conseil en agroécologie ?
- Quelles sont les conséquences sur les investissements en agroécologie ?
- Quels sont les leviers stratégiques pour appuyer l'émergence et la pérennisation du conseil en agroécologie en Afrique de l'Ouest ?

À partir de l'analyse comparée de cinq pays – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger – le projet ACOTAF répond à ces questions et propose 10 leviers pour la nécessaire agroécologisation du conseil Agricole. Cette note d'orientation politique synthétise les premières conclusions du projet. Les analyses pays par pays (5 rapports pays, 5 notes de synthèse), une analyse transnationale, des webinaires, articles et vidéos sont aussi accessibles sur le site internet de l'Inter-réseaux ([www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)) et permettent de mieux contextualiser les propositions.



© Terre Nourricière